

### Épidémie à SARS-CoV2 : Fin des dispositifs exceptionnels d'accompagnement des personnels

Le SYNEP CFE-CGC, qui a eu à cœur de vous accompagner et vous soutenir au plus fort de la crise sanitaire, vous rappelle que les autorités publiques, conformément aux recommandations du Haut conseil de la santé, ont décidé au regard de la très faible circulation virale de la COVID 19, de mettre fin aux dispositifs exceptionnels d'accompagnement des personnels.

La note de service du ministère de l'Éducation nationale du 3-02-2023 (BO n°6 du 9 février 2023) présente les adaptations applicables aux agents publics :

([https://www.synep.org/fin\\_dispositifs\\_covid\\_bo\\_n6\\_du\\_9\\_fev\\_2023.pdf](https://www.synep.org/fin_dispositifs_covid_bo_n6_du_9_fev_2023.pdf))

En résumé :

- La fin de l'obligation d'isolement depuis le 1<sup>er</sup> février 2023
- Les personnes vulnérables se verront appliquer le droit commun des congés pour raisons de santé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, donc fin des autorisations spéciales d'absence (ASA)
- Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023 le jour de carence pour les agents publics, redevient applicable à tous les congés de maladie.

Bien entendu, il reste néanmoins fortement recommandé aux personnes testées positives au Covid-19, ainsi qu'aux personnes ayant été exposées à une personne contagieuse et susceptible de développer la maladie, de respecter les gestes barrières, de se faire tester et d'éviter le contact avec les personnes fragiles.

A noter également que le cadre sanitaire mis en œuvre par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse pour l'année scolaire 2022-2023 est suspendu.

\* \*

**METTONS LA FRANCE  
À L'ARRÊT**



**RDV LE 7 MARS**

Téléchargez cette affiche intersyndicale

[https://www.synep.org/affiche\\_a3\\_7\\_mars.pdf](https://www.synep.org/affiche_a3_7_mars.pdf)

### REFORME DES RETRAITES

Depuis le 19 janvier, des millions de travailleurs, de retraités et de jeunes se mobilisent et s'opposent à la réforme insensée des retraites.

Le SYNEP CFE-CGC, dans une unité des organisations syndicales, reste déterminé dans son refus de cette réforme inique et enjoint chacun d'entre nous à poursuivre le mouvement le 7 mars qui s'annonce comme une journée à haute valeur symbolique.

Nous souhaitons faire de cette journée un succès et montrer au gouvernement, qui reste sourd à nos revendications, que nous ne plierons pas.

Mobilisons-nous pour une grève massive, une impulsion décisive doit être donnée le 7 mars !

**Communiqué intersyndical : Ensemble, le 7 mars, mettons la France à l'arrêt !**

[https://www.synep.org/communiqué\\_unitaire\\_du\\_21\\_fevrier\\_2023.pdf](https://www.synep.org/communiqué_unitaire_du_21_fevrier_2023.pdf)

Le gouvernement doit nous entendre et retirer sa réforme au risque de voir le mouvement s'élargir à d'autres revendications dans un contexte d'hyperinflation intenable !

### Le « pacte enseignant » ou « le tonneau des Danaïdes » ?

Le 8 février, les premières propositions ministérielles sont tombées autour du « pacte enseignant ».

Parmi les missions annoncées, il y a :

- Les missions communes aux premier et second degrés : coordination/intervention dans des projets innovants, coordination/référent, tutorat/mentorat de nouveaux professeurs
- Les autres missions, différentes selon le niveau d'enseignement :

Les professeurs des écoles pourront intervenir en 6ème et prétendre aux dispositifs « vacances apprenantes », « école ouverte », « accompagnement des enseignants dans l'école inclusive » ou encore « mentorat des élèves sur un cycle notamment en situation de handicap ».

Pour les professeurs de collège et lycée, le « pacte » comprend des missions de remplacement de courte durée, des sessions de consolidation ou d'approfondissement en 6ème, les devoirs faits en 6ème, l'orientation renforcée, le suivi du dispositif de découverte des métiers au collège ou les relations lycée-entreprise au sein des lycées professionnels.

Le ministère, qui souhaite une adhésion large à ce pacte, précise qu'un enseignant pourra signer pour plusieurs missions mais que le « pacte » sera aussi modulable afin de conserver de la « flexibilité ». En ce qui concerne sa mise en œuvre, ce sera au chef d'établissement ou au directeur d'école d'évaluer les besoins et de procéder à un appel à candidature. **Que se passera-t-il si tous les enseignants se portent candidats ?** Pour le SYNEP CFE-CGC, le fait que ce soit le chef d'établissement ou le directeur d'école qui gère ce pacte est une pierre d'achoppement car ce sera au « bon vouloir » de ce dernier de retenir tel ou tel professeur pour effectuer les missions du pacte !

Une fois le « pacte » signé, les missions à exercer seront déterminées et définies sur une année scolaire, éventuellement renouvelable. Et le suivi sera effectué par le chef d'établissement ou par le directeur d'école ; mais dans quelle mesure, ces personnels de direction sont-ils légitimes pour suivre les missions effectuées par les enseignants ?

Si ce « pacte » doit se faire sur la base du volontariat, « certaines missions doivent être impérativement couvertes » précise le ministère. **Que se passera-t-il si aucun enseignant ne se porte volontaire ?**

Un budget de 300 millions d'euros est prévu pour la rémunération de ces « pactes » sur le quinquennat à partir de 2023. Pour mettre en œuvre cette rémunération, trois options sont sur la « table » : « créer une indemnité pacte », constituer des « panels de missions annuelles » à partir des HSE et des IMP (heures supplémentaires effectives et indemnité pour missions particulières), « créer une part fonctionnelle de l'ISOE/ISOA (indemnité de suivi pour l'orientation/accompagnement des élèves) qui reconnaît la réalisation des missions exercées ».

Pour l'enseignant, cela correspondrait à un complément de salaire de 10%.



Certains sont obligés de travailler plus pour gagner plus, mais pour l'instant aucun volume horaire n'est vraiment précisé. Et ce sera peut-être travailler plus pour gagner moins qu'auparavant, puisque le « forfait pacte » sera moins coûteux que de rémunérer chacune des missions séparément !

Ce « pacte » est la goutte d'eau qui fait déborder le vase... bien que, plus les concertations avancent et plus ce « pacte » nous fait penser au tonneau percé des Danaïdes !

**Pour tous, le SYNEP CFE-CGC veut une réévaluation conséquente des salaires !**

\* \*

**Billet d'humeur d'Evelyne du 26 février 2023 :** L'enseignement va mal. Quand cessera-t-on de nous faire croire que c'est à cause des absences de « mixités » ?

[https://www.synep.org/evelyne\\_2023.htm#xsdnjbygkx](https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#xsdnjbygkx)